

Nekane est libre !

A la surprise générale, Nekane Txapartegi a été libérée le 15 septembre 2017 de sa détention en vue de l'extradition. Juridiquement, la libération est le résultat d'une réduction de peine : en février, l'Audiencia Nacional, tribunal pénal central de l'État espagnol, a décidé de réduire la peine de 6 ans et 9 mois à 3 ans et 6 mois d'emprisonnement. En été, les avocat·e·s de Nekane ont demandé à ce tribunal de déclarer la prescription de la peine, ce qui avait été oublié dans le jugement de février. Puis tout est soudain allé très vite. Il n'a fallu en effet que quelques semaines jusqu'à la décision judiciaire du 14 septembre reconnaissant la prescription de la peine réduite. En même temps, l'accord de l'instance supérieure a été sollicité (et ainsi le délai de recours évité) pour ordonner immédiatement l'annulation de la demande d'extradition et la levée de la détention. Cette double mesure a été communiquée déjà le lendemain à Berne, sur quoi Nekane a été libérée après 17 mois de détention en vue de l'extradition.

Au niveau de son contenu et de sa rapidité, cette procédure a fait preuve d'une rare élégance. La question de la torture passait immédiatement à la trappe, de même qu'une éventuelle condamnation de la part de la Commission de l'ONU contre la torture. La Suisse, qui avait donné une fois de plus fidèlement et docilement suite à une demande d'extradition, se tirait d'affaire, et la Guardia civil espagnole était de toute manière assez occupée avec ses missions en Catalogne. Et tous cela dans le cadre des lois existantes qui ont été appliquées comme il faut.

Aussi étrange qu'apparaisse cette solution, la libération de Nekane n'aurait pas été imaginable sans une solidarité manifestée de multiples manières et toujours plus fort. De la part d'organisations internationales luttant contre la torture qui se sont appliquées à dissuader la Suisse de procéder à l'extradition, de plusieurs expert·e·s qui ont fait connaître leurs opinions et leurs prises de position et de toutes les personnes qui ont cherché à convaincre personnellement Madame Sommaruga de suivre la bonne voie. Il y a eu des manifestations et des soirées d'information dans plusieurs villes, spécialement à proximité de la prison avec des feux d'artifice bruyants, ce qui a particulièrement réjoui Nekane. Il y a eu en arrière-fond un soutien totalement silencieux mais au moins aussi important, à savoir l'accueil des membres de la famille notamment lors de leurs visites, la remise organisée de paquets-cadeaux à Nekane et toute une série de travaux plus ou moins modestes, qui ont constamment maintenu l'attention en éveil. Il a fallu suivre un but commun et accepter une diversité dans les approches et les moyens d'expression pour pouvoir arriver à thématiser, avec les avocat·e·s engagé·e·s, une pratique aussi refoulée que la torture en Espagne.



Solidarité sans frontières

BULLETIN
SOLIDARITÉ SANS FRONTIÈRES

N° 4, DÉCEMBRE 2017

WWW.SOSF.CH



**La neige n'a pas arrêté les marcheurs !
Ici au col de Weissenstein près de Soleure.**

Du 14 octobre au 10 décembre 2017, des marcheurs ont parcouru toute la Suisse sous le slogan «Bainvegni Fugitivs Marsch». Pendant 1000 km divisés en 50 étapes, ils ont demandé la fin des frontières, la fin du rejet, la fin des politiques de contrôle et de persécution des requérant·e·s d'asile.

Les personnes qui, malgré la joie que leur procure la libération de Nekane, éprouvent aussi une certaine colère que la Suisse ait pu s'en tirer si facilement, peuvent engager leur énergie nouvellement libérée sur le même sujet : malgré les déclarations hâtives de la ministre de la justice, l'application du Protocole d'Istanbul, texte de base pour l'instruction et la documentation efficaces des cas de torture, n'a encore guère avancé. Pour nous, l'affaire Txapartegi ne sera pas terminée tant que ces expertises sur les accusations de torture ne seront pas dûment ordonnées dans la procédure d'asile.

Rolf Zopfi, augenaufl

Nouvelle rigueur française
Macron contre les migrant·e·s

Page 2

La guerre contre les réfugié·e·s
Afrique du nord

Page 4

Médias et migration
Rencontre avec trois journalistes

Pages 5-8

La nouvelle rigueur française

Le gouvernement Macron accueille pour mieux expulser.

À l'occasion d'une cérémonie de naturalisation à la préfecture d'Orléans le 27 juillet dernier, Emmanuel Macron, fraîchement élu Président de la République française, déclarait péremptoirement à propos de réfugié·e·s : « D'ici la fin de l'année, je ne veux plus personne dans les rues, dans les bois ». Les moyens pour y parvenir ? Ils seraient au nombre de cinq : création d'hébergements d'urgence sur tout le territoire ; traitement administratif immédiat pour les nouveaux arrivants ; accélération des procédures de demande d'asile (délai maximum de six mois) ; missions de l'OFPRA (Office français pour la protection des réfugiés et apatrides) non seulement dans les « hotspots » d'Italie, mais aussi au Niger ou au Tchad ; création de hotspots en Libye. Le Président Macron tentait de répondre ainsi aux lacunes du « plan migrants » présenté par son Premier Ministre Edouard Philippe en date du 12 juillet : le plan est axé essentiellement sur les reconduites à la frontière (renvois au nom des accords de Dublin III) et sur les expulsions dans le pays d'origine, par des « mesures d'éloignement » dès le rejet de la demande d'asile. S'il propose de nouvelles places d'hébergement pour les demandeurs d'asile (40 % d'entre elles et eux n'en disposent pas à l'heure actuelle), c'est en nombre insuffisant : 4000 en 2018, 3500 en 2019.

Et sur le plan de la politique migratoire conduite par le nouveau gouvernement, il faut compter avec un troisième acteur, soit le Ministre de l'Intérieur Gérard Collomb. Adeptes de la théorie de « l'appel d'air », le Maire de Lyon s'est

à plusieurs reprises distingué en particulier en chassant des squares des familles de réfugié·e·s albanais·e·s sous le prétexte de lutter contre les filières de passeurs et en faisant évacuer des squats de Roms ; cela tout en rechignant à accueillir des migrant·e·s à relocaliser après la destruction de leurs camps et « jungles » à Calais. Sa double motivation : « respecter le droit d'asile stricto sensu » et expulser ceux animés par des « raisons économiques ». C'est ce qu'il a répété en tant que Ministre de l'Intérieur dans une interview accordée au Journal du Dimanche du 6 août dernier : par une politique conciliant « efficacité et générosité », accueillir tous ceux (toujours au masculin...) qui fuient guerres et persécutions, mais organiser le retour de « ceux dont la migration obéit à d'autres ressorts, notamment économiques ». C'est dire que la politique de la France à l'égard des exilé·e·s s'inscrit désormais dans la logique qui est celle des « hotspots », c'est-à-dire des centres de tri voulus par Angela

Merkel et François Hollande à l'automne 2015 ; ils ont été imposés en particulier à la Grèce qui faisait face à un afflux de réfugié·e·s provenant de Syrie, mais aussi d'Afghanistan et d'Irak à travers la Turquie. Dans des campements d'accueil qui se sont rapidement transformés en camps fermés et surpeuplés aux conditions parfaitement insalubres, il s'agit aujourd'hui encore de faire le tri entre réfugié·e·s (en fait personnes pouvant déposer une demande d'asile) et migrant·e·s (sous-entendu : économiques) à expulser rapidement.

« Je veux partout, dès la première minute, un traitement administratif qui permette de déterminer si on peut aller vers une demande d'asile ou non, et derrière une vraie politique de reconduite aux frontières », déclarait Macron lui-même

dans son discours du 27 juillet. Et c'est la pratique que le Président entend exporter en Libye, un pays où les migrant·e·s tentent de survivre avant d'affronter une traversée de la Méditerranée qui a provoqué 3771 morts en 2015, près de 5000 en 2016, et 2556 en 2017 au 30 août. En général enfermés dans des camps aux conditions

de camp de concentration, les exilé·e·s sont en Libye l'objet d'une exploitation éhontée, de racketts, de coups et blessures et de viols, dans un racisme sans limites. La proposition de Macron correspond à une nouvelle tentative d'externalisation des frontières de l'UE ; elle s'inscrit dans la même infâme déresponsabilisation que l'accord passé entre l'UE et la Turquie en mars 2016.

Mais qu'en est-il sur le terrain ? À Calais, après l'évacuation et la destruction cet hiver du bidonville d'État qui a fini par abriter tant bien que mal 8000 migrant·e·s dispersé·e·s dans les CAO (Centre d'accueil et d'orientation), les exilé·e·s sont revenu·e·s, mineurs isolés

inclus. Ils sont l'objet d'une répression constante de la part des CRS, envoyés en juin par deux fois en renfort par le nouveau Ministre de l'Intérieur : suppression des points d'eau, arrosage aux gaz lacrymogènes, destruction d'esquisses de « jungles » etc. ; cela en dépit des fermes recommandations du Défenseur des droits Jacques Toubon. Le ministre a désormais proposé la création de deux « centres d'accueil », mais d'une capacité très insuffisante de 150 personnes chacun et à bonne distance de Calais d'une part, de Dunkerque de l'autre.

À Paris on a assisté, comme attendu, au reflux de nombreux migrant·e·s chassé·e·s des camps et jungles de Calais. Ils se sont en général regroupé·e·s Porte de la Chapelle, dans les rues

« Dans le Calaisis, à Paris et dans la Vallée de la Roya jusqu'à Nice, depuis désormais plusieurs années, innombrables sont les citoyen·ne·s regroupés en association diverses qui, publiquement et pratiquement, disent non. »

Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, Art. L622-1

Toute personne qui aura, par aide directe ou indirecte, facilité ou tenté de faciliter l'entrée, la circulation ou le séjour irréguliers d'un étranger en France sera punie d'un emprisonnement de cinq ans et d'une amende de 30 000 euros.

RENOIS VERS LA FRANCE

Délais d'attente

et sur les trottoirs autour du Centre de premier accueil créé par la volonté d'Anne Hidalgo et géré par Emmaüs. Sur ordre de la Préfecture de Paris, les mesures répressives à l'égard de celles et ceux qui ne parviennent pas à être admis dans le Centre (les nouvelles arrivées se montent à une cinquantaine par jour) se répètent de semaine en semaine : entraves à la longue queue qui se forme dès le soir, évacuations policières des trottoirs et lieux de vie les plus précaires, destructions des quelques effets rassemblés par les migrant·e·s, persistance d'une situation sanitaire indigne de tout être humain.

Enfin on sait que les migrant·e·s qui tentent, souvent avec des enfants, de passer la frontière dans la région de Vintimille sont systématiquement refoulé·e·s, sans la moindre possibilité de déposer une éventuelle demande d'asile. En parallèle, dans la Vallée de la Roya, celles et ceux qui tentent de porter secours et de fournir un abri provisoire aux migrant·e·s désireux de rejoindre les leurs en France ou dans le Nord de l'Europe (la route des Balkans a été coupée il y a plus d'une année), sont accusé·e·s d'un délit nouveau, appuyé sur l'article 622-1 du Ceseda : le délit de solidarité. Le 8 août Cédric Herrou, agriculteur militant qui a hébergé des migrant·e·s sur son propre domaine, a été condamné en appel, par le parquet d'Aix-en-Provence, à quatre mois de prison avec sursis pour aide à l'immigration clandestine ; il avait notamment organisé, dans un bâtiment SNCF désaffecté, un squat pour une cinquantaine d'Érythréens, et pris en stop des migrant·e·s du côté italien pour les conduire en France. Peu avant cette condamnation, Cédric Herrou a été à nouveau interpellé en gare de Cannes avec 156 migrants qu'il conduisait pour leur permettre de s'enregistrer à Marseille. Après une garde à vue prolongée, le parquet de Grasse a ouvert une nouvelle information judiciaire à son égard, à nouveau pour aide à l'immigration clandestine. Quant à Pierre-Alain Mannoni, ingénieur à l'Université de Nice, il est confronté à une procédure pénale engagée par la même cour d'appel d'Aix-en-Provence pour avoir assisté trois personnes migrantes originaires d'Érythrée, dont une mineure en situation d'extrême détresse.

De même que pour les différentes ONG qui s'emploient à assurer le sauvetage des exilé·e·s tentant la traversée de la Méditerranée centrale sur les canots où les passeurs libyens les ont entassés, on essaie désormais d'intimider et de criminaliser celles et ceux qui, de différentes manières, soutiennent ces autres nous-mêmes que sont les migrant·e·s. Dans le Calaisis, à Paris et dans la Vallée de la Roya jusqu'à Nice, pour ne citer que ces points de répression policière discriminatoire, depuis désormais plusieurs années, innombrables sont les citoyen·ne·s regroupé·e·s en associations

Le 23 octobre 2017, dans un reportage intitulé « Les requérants renvoyés au nom de Dublin se retrouvent parfois à la rue », la RTS révélait qu'en raison de longs délais d'attente pour déposer une demande d'asile en France, les personnes renvoyées vers ce pays au nom du Règlement Dublin se retrouvaient souvent sans aucun soutien de l'État pendant plusieurs mois. Le système français fonctionne de la manière suivante : lorsqu'un requérant d'asile arrive dans une ville française, il doit se rendre auprès d'une « plateforme d'accueil » – une association qui travaille pour le compte de l'État – pour prendre rendez-vous avec la préfecture afin de pouvoir déposer sa demande d'asile. Tant que la demande n'est pas enregistrée, le requérant ne reçoit ni allocation ni hébergement dans les structures de l'État. Légalement, ce délai devrait être de 3 jours maximum. Pourtant, dans le cas de Christophe, renvoyé à Nice et suivi par la journaliste de la RTS, le délai d'attente est de trois mois. Mais la situation n'est pas beaucoup meilleure dans d'autres régions de France. A Rouen, les délais de rendez-vous sont parfois supérieurs à 10 jours. Quant à Paris, selon

le Gisti, « il faut à certaines périodes plus de quatre mois pour enregistrer sa demande d'asile. En 2016, la Suisse a renvoyé 167 personnes en France au nom du Règlement Dublin. Pour la responsable du SEM interviewée par la RTS : « la responsabilité de la Suisse s'arrête au moment de la remise de la personne aux autorités du pays de destination ». Et pourtant, est-il acceptable que des personnes soient renvoyées vers des villes dans lesquelles les autorités sont parfaitement au courant qu'elles dormiront plusieurs mois à la rue ?

Si vous connaissez des personnes qui vont être renvoyées en France et que vous voulez les aider à trouver un hébergement, deux adresses utiles :

La Cimade : www.lacimade.org

Jesuit Refugee Service : www.jrsfrance.org

(10)

« À Calais, les exilé·e·s sont l'objet d'une répression constante de la part des CRS : suppression des points d'eau, arrosage aux gaz lacrymogènes, destruction d'esquisse de « jungles », etc. »

diverses qui, publiquement et pratiquement, disent non : non à ce déni d'humanité qu'est la politique officielle de rejet et d'expulsion à l'égard des migrant·e·s ; non à ce véritable crime contre l'humanité que sont les milliers de décès annuels en Méditerranée en raison de la fermeture aux exilé·e·s des frontières de l'UE et singulièrement de la France ; non également aux mesure intimidatrices et répressives dont ils sont eux-mêmes l'objet ; enfin non à un refus généralisé de parer aux véritables causes de la migration dans un monde où, sous le règne de la mondialisation économiste et sous la dominations de l'idéologie

néo-libérale, les discriminations et les inégalités ne font que s'accroître au profit d'oligarchies déterminées à défendre leurs privilèges par tous les moyens.

Claude Calame
(Directeur d'études École des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris)

VALEURS COMMUNES ET «SITUATION SEMBLABLE À CELLE DES CAMPS DE CONCENTRATION»

La guerre contre les réfugié·e·s en Afrique du nord

Les 12/13 novembre 2017 a eu lieu une rencontre du « Groupe de contact de la Méditerranée centrale » - cette fois en Suisse. Officiellement, le but de ce groupe serait de mettre fin aux traversées dangereuses de la Méditerranée et de sauver des vies. En réalité, il s'agit une fois encore d'une tentative de l'Europe de transférer la surveillance des frontières en Afrique.

Le groupe de contact s'était déjà réuni deux fois : d'abord en mars 2017 à Rome, puis en juillet à Tunis. Lors de sa troisième réunion, la partie européenne était représentée par la conseillère fédérale Sommaruga, qui s'était chargée de l'accueil, et par ses homologues de France, d'Autriche, de Malte, d'Italie et d'Estonie, alors titulaire de la présidence du Conseil de l'UE, ainsi que par des représentants de la Commission de l'UE. Du côté africain, les gouvernements de Libye, d'Algérie, de Tunisie, du Mali, du Niger et du Tchad étaient représentés. Selon la « Déclaration d'intention » adoptée à Rome, le groupe de contact doit discuter des défis en lien avec les divers flux migratoires de l'Afrique vers l'Europe par la Méditerranée. La déclaration faisait état de valeurs communes comme « l'humanisme, l'hospitalité et le respect des droits humains ». Au-delà de ces belles paroles, il s'agit toutefois d'empêcher la migration irrégulière, de faire diminuer le nombre des migrant·e·s arrivant par la Méditerranée, de former et d'équiper les polices des frontières et de faciliter les renvois.

Camps en Libye

Actuellement, la plupart des migrant·e·s qui se rendent en Europe partent de Libye pour traverser la Méditerranée. Il y en aurait jusqu'à un million qui se trouveraient encore dans ce pays, dont une forte proportion internée dans des camps.

Or, dans ces véritables prisons privées gérées par des milices, la situation est « semblable à celle des camps de concentration ». Telle est la conclusion formulée par l'ambassade d'Allemagne au Niger au début de cette année dans une dépêche adressée au ministère des affaires étrangères à Berlin. Ce document, dont des extraits ont été publiés le 27 janvier par le journal « Welt am Sonntag », parle de « violations gravissimes systématiques des droits humains ». Les « exécutions de personnes insolubles, actes de torture, viols, rackets et abandons dans le désert » seraient monnaie courante. En août, l'œuvre d'entraide britannique Oxfam a publié les résultats des 158 interviews qu'elle avait menées auprès de migrant·e·s qui avaient réussi à atteindre la Sicile : 80% des personnes interrogées ont parlé de tortures et d'assassinats dans les camps libyens. Presque toutes les femmes questionnées ont affirmé avoir été victimes de viols et d'autres formes de violence sexuelle. En outre, un reportage de Michael Obert pour la « Süddeutsche Zeitung » (9 juin 2017) fait état de camps spéciaux pour hommes où ceux-ci vivent – ou meurent – dans leurs excréments faute d'espaces suffisants.

Sales arrangements de l'Europe avec les garde-côtes libyens

Cette situation est connue des gouvernements européens. Néanmoins, ni l'UE ni la Suisse ne font pression pour la fermeture de ces camps. Le rôle de

portier de la forteresse Europe tenu par la Libye est trop important. À la rencontre au sommet de l'UE du 3 février 2017 à Malte, à laquelle participait aussi la conseillère fédérale Sommaruga, le but formulé en priorité était de créer davantage de « capacités d'accueil appropriées en Libye » et les participants ont salué le financement de telles « capacités » par l'Italie convenu la veille. Pour réduire le nombre de migrant·e·s venant en Europe, il s'agirait avant tout d'offrir des formations et des équipements à la « garde nationale libyenne des côtes ». Du reste, l'UE le fait déjà depuis l'an dernier dans le cadre de son opération marine « Sophia ». L'Italie a envoyé une mission marine en août pour aider cette garde des côtes dans ses opérations d'interception des embarcations de migrant·e·s en Méditerranée aux fins de les ramener en Libye. Alors que le gouvernement italien a soumis le sauvetage en mer par des ONG à un « code de conduite », la garde libyenne des côtes a tiré plusieurs fois sur des bateaux de ces ONG.

En fait, cette « garde nationale des côtes » est l'affaire de seigneurs de guerre armés qui contrôlent des territoires libyens. Le reporter Michael Obert a suivi le commandant Al Bija dans des opérations de reconduite en Libye d'embarcations de réfugié·e·s. Sa conclusion est éloquent : « Al Bija n'a aucun mandat légitime, n'est légitimé par aucun gouvernement et n'est soumis à aucun contrôle. C'est le seul qui se tient à la disposition de l'Europe en tant que garde des côtes à l'ouest de Tripoli ». Il n'empêche que cette troupe a reçu récemment 200 millions d'euro de l'UE. 46 millions de plus lui reviendront dans le cadre de l'opération « Sophia » qui se poursuit jusqu'en 2018.

L'UE souhaite davantage de contrôle non seulement dans la zone côtière, mais aussi aux frontières sud de la Libye et dans les pays situés à l'intérieur de l'Afrique de l'ouest. Là aussi, il y a des missions militaires européennes qui participent à l'aide en équipement et en formation en plus de Frontex.

Voyages de Madame Sommaruga

Dans des interviews données à la presse, la conseillère fédérale Sommaruga se montre consciente de l'exploitation de l'Afrique par l'Europe. En octobre, elle s'est rendue au Niger. La Suisse n'y investit pas seulement dans la mise en place d'une agriculture durable mais aussi dans des centres d'accueil et de transit pour les personnes voulant aller en Europe – centres de détention dans le désert.

Sous la devise « nommer, combattre et perturber », des activistes en ont appelé à des journées d'action contre la rencontre du « groupe de contact » – davantage d'infos à ce sujet dans le prochain Bulletin.

(Wi)

Plus de précisions sur les journées d'action :

<https://barrikade.info/>

Keinen-Fussbreit-den-Menschenjager-innen-488



«Bainvegni Fugitivs Marsch»: Le parcours complet des marches: 1000 km divisés en 50 étapes.

Une petite réprimande aux médias

En parcourant aujourd'hui les journaux allemands d'août 2015, on n'en revient pas. La « culture de la bienvenue » s'étendait jusque dans la presse de boulevard. La thématique de la migration et de l'asile trouvait soudain une légèreté et une ouverture d'esprit inattendues. Les réfugié·e·s qui arrivaient alors à la gare de Munich en étant accueilli·e·s vraiment à bras ouverts par la population n'étaient plus non plus considéré·e·s comme une menace dans les médias. Et cela bien qu'il y en ait eu des milliers et que leur nombre ait tout à fait évoqué l'épouvantail de l'« afflux massif » qui avait précédemment marqué tant les discours politiques qu'une grande partie de la presse. En octobre 2005, alors que le gouvernement et le parlement en étaient depuis longtemps déjà à serrer la vis du droit d'asile et des étrangers, on pouvait encore lire dans les cahiers économiques des journaux que l'arrivée massive de requérant·e·s d'asile représentait un véritable coup de chance pour l'économie allemande et stimulait la conjoncture. La belle période de l'ouverture a toutefois pris définitivement fin après la « nuit de Sylvestre à Cologne ». La phase d'exception était terminée et la normalité reprenait le dessus.

Par exemple le « stress lié à la densité »

Le bref et heureux « été de la migration » en Allemagne est resté une nouvelle étrangère dans les médias suisses – toute impressionnante qu'elle ait pu être. Les pages nationales ont par contre poursuivi leur approche normale selon laquelle la migration et l'asile apparaissent avant tout comme problématiques et les requérant·e·s d'asile et les migrant·e·s – sauf exceptions – sont perçue·s comme les personnes qui créent les problèmes: de leur hébergement à leur intégration.

Les raisons de cette perception se situent d'abord dans le paysage politique de la Suisse: si un parti comme l'UDC arrive à un score de près de 30% des voix lors des élections, si les partis « du centre » se laissent régulièrement séduire par son argumentation, leurs positions, idées et conceptions trouvent écho aussi dans les médias. Pas étonnant donc que, pendant la campagne référendaire sur l'initiative contre l'immigration de masse, le « stress lié à la densité » se soit répandu dans le vocabulaire journalistique (surtout des médias alémaniques) ou que les thèmes favoris du parti de Blocher comme « criminalité étrangère » ou « abus de l'aide sociale » (par des étrangers/étrangères) se tiennent de manière persistante dans les premières priorités des sujets traités par les médias.

Ensuite, le phénomène s'explique aussi par les conditions auxquelles est soumise



**Solidarité
sans
frontières**

**DOSSIER 4 – 2017
SOLIDARITÉ SANS FRONTIÈRES**

DÉCEMBRE 2017

MÉDIAS ET MIGRATION



L'équipe des marcheurs dans les Grisons.

l'activité médiatique: la rapidité croissante de la production, qui abrège le temps consacré aux recherches, le développement du journalisme on line, qui vit du nombre de clicks et favorise ainsi les « histoires sans consistance », et essentiel peut-être, le manque, dans les rédactions, de personnes ayant un passé de migration et ainsi une autre perspective.

(Bu)

Bulletin 4 – 2017

Solidarité sans frontières
Schwanengasse 9
3011 Bern
www.sosf.ch

sekretariat@sosf.ch
Fon 031 311 07 70
PC 30-13574-6

IBAN CH03 0900 0000 3001 3574 6
BIC POFICHBEXXX

LA MIGRATION FACE À LA LOGIQUE DES MÉDIAS MODERNES

Peu de bagage et terminologies dangereuses

Comment parle-t-on des migrant·e·s et des requérant·e·s d'asile dans la presse et qu'est-ce que cela a à voir avec les conditions de travail des journalistes ?

Susan Boos et Nick Lüthi donnent leurs réponses.



Susan Boos est rédactrice en cheffe de l'hebdomadaire WOZ et était chargée dans les années 1980 et 1990 de comptes rendus dans le domaine de l'asile.

Nick Lüthi est quant à lui rédacteur de la «Medienwoche» et chargé de cours au centre de formation aux médias MAZ. Dans les années 2000, il rédigeait le Bulletin de Solidarité sans frontières.

Sosf: Quand je vais prendre les journaux du dimanche dans les caissettes, j'ai toujours peur d'être agressé par un gros titre tiré du registre «étrangers et criminalité».

Connaissez-vous aussi ce sentiment ?

Nick Lüthi: Je connais cette angoisse. Les articles de la presse dominicale se basent souvent sur une situation de fait peu étoffée. Pas seulement en ce qui concerne l'asile et la migration. Petite nouvelle, mais grande présentation. Les journaux du dimanche cherchent encore toujours à avoir la primeur. Mais cela a beaucoup perdu de valeur parce que la nouvelle en primeur est immédiatement reprise par les médias concurrents. Et les journaux du dimanche, qui représentaient encore un marché important il y a cinq ans, cessent leur activité ou la transforment. L'«Ostschweiz am Sonntag» par exemple n'existe plus que sous la forme digitale.

Susan Boos: Les registres haineux ne sont pas réservés aux dimanches. Du reste, ils existaient déjà dans les années 1990, alors que je travaillais sur des sujets relevant de l'asile pour la WOZ. Lorsqu'ils ont été exploités par les médias sociaux, une nouveauté est apparue. On n'est pas a priori xénophobe, mais on recourt à n'importe quel moyen pour se faire entendre.

NL: Le média social veille avant tout à provoquer un battage à l'intérieur de la branche. Et ensuite, il y a tout le journalisme on line qui réclame tout simplement des émotions. Il vit de

« Il y a toujours moins de rédacteurs qui apportent avec eux une bonne connaissance des dossiers grâce à une profession ou un engagement antérieurs. »

la publicité et a donc besoin d'une grande portée et de sujets qui soient cliqués et lus. Dans tout ce qui concerne les étrangers, il est possible d'exprimer des ressentiments. Les personnes concernées ne peuvent pas se défendre. Des affaires économiques pourraient aussi être présentées comme des scandales, mais dans un tel cas, il y a un risque d'avoir l'avocat sur le dos le lendemain. La thématique de la migration convient très bien aux logiques d'affaires des médias modernes.

Quel rôle jouent là les idéologies de droite ?

NL: Il ne faut pas sous-estimer l'influence des médias proches de l'UDC comme la «Weltwoche» ou la «Basler Zeitung». Leur tirage et le nombre de leurs lecteurs ont certes baissé, mais parmi les journalistes, elles ont une énorme puissance de rayonnement. Si la «Weltwoche» paraît le mercredi on line, il se peut que le «Blick» présente encore le même soir une de ses histoires comme un scoop. Les idéologues trouvent leurs dociles auxiliaires chez les journalistes non idéologues.

Pourquoi est-ce ainsi ?

SB: Ils ne perçoivent plus du tout ça comme idéologique, mais seulement comme des histoires qui donnent envie d'être lues. Déjà dans les années 1990, il y avait des briseurs de tabous, mais aujourd'hui, personne n'a plus le sentiment qu'il y a là des tabous brisés. On pense au contraire que tout est permis. Selon la devise: «On va bien avoir le droit d'en parler un jour». On voit cela dans le débat sur les foulards où le féminisme est mis en jeu contre la gauche tolérante qui se rallie prétendument à tout. Les réels problèmes qui se posent peut-être dans les familles et qui ne vont pas être résolus par l'interdiction d'un bout de tissu sont passés sous silence.

NL: Il y a en plus la normalisation de l'UDC. Le parti est devenu plus fort, mais n'a pas adouci ses positions. Bien des journalistes pensent dans le sens d'une conception triviale de la démocratie, et il faut alors bien qu'un grand parti existe aussi dans les médias. Je trouve bien que l'on puisse parler de l'UDC sans en faire tout un drame. Mais son pouvoir a bien entendu grandi.

SB: De l'autre côté, il y a la faiblesse de la gauche. Les débats sur les fausses nouvelles nous ont appris que cela ne nous apporte rien de se borner simplement à corriger les faux faits parce qu'ainsi on les répète. Il faut proposer un contre-récit. Mais la gauche s'occupe avant tout de refuser des durcissements. Nous sommes d'accord entre nous que nous voulons une Suisse ouverte, mais, lorsqu'il est question de l'ouverture des frontières, ça devient déjà un peu confus. L'inexistence d'un récit de base de la gauche facilite beaucoup à la droite de se prévaloir du reste – aussi dans les médias.

NL: Les capacités disponibles ne suffisent pas à mener un combat défensif politique et journalistique et à peaufiner en même temps un projet positif. En fait, il faudrait faire les deux. Un postulat comme « ouvrez les frontières » n'est pas d'une grande aide.

SB: Cela ne doit pas être mis sur des affiches, mais il faut des idées viables au niveau de la communication. Par exemple, sur les questions de l'Europe, qui jouent évidemment un rôle central dans la politique migratoire. L'UE actuelle est une construction défectueuse. Mais où faut-il donc qu'elle aille? Nous devons réfléchir à ce genre de questions également sur le plan journalistique pour ne pas rester constamment dans ce combat défensif.

A propos de la normalisation de la droite: pour moi, Philipp Müller a toujours été l'instigateur de l'initiative des 18 pour cent, sur laquelle on a voté en l'an 2000. Le propagandiste de la surpopulation étrangère est devenu depuis lors « expert en migration » puis président du PLR. Le fait qu'il argumente encore exactement comme au début devrait pourtant nous frapper.

NL: En l'espace des 17 ans passés depuis cette votation, les coordonnées se sont déplacées. Les rédactions se sont bien amincies. Et les jeunes sont des travailleurs très pratiques. Ils n'ont que peu de revendications et sont prêts à produire beaucoup. Mais ils manquent un peu de bagage. Il y a toujours moins de rédacteurs qui apportent avec eux une bonne connaissance des dossiers grâce à une profession ou à un engagement antérieur. Les personnes qui commencent dans la profession ont certes de plus en plus souvent un diplôme d'une école de journalisme mais il leur manque un certain background dans des dossiers pertinents. Et un Monsieur Müller est alors ce qu'il est actuellement et pas ce qu'il était dans le passé – et qu'il est peut-être encore jusqu'à aujourd'hui.

SB: Si tu veux faire une recherche sur Müller sur Google, tu dois avoir une idée en plus car sinon tu es totalement perdu. Tu n'obtiens pas non plus rapidement l'histoire complète des révisions de la loi sur l'asile. Si tu ne sais pas comment ni où tu dois chercher, tu as besoin d'un cours accéléré mais dans la plupart des rédactions, personne n'a le temps pour ça. Les stagiaires de la WOZ – qui ont été avant dans d'autres médias – sont vraiment étonnés que quelqu'un prenne le temps de travailler leurs textes. Mais dans les médias on line, il y a une énorme pression au niveau du temps. Les gens font leurs textes et les fautes ne sont corrigées qu'après coup. Cela donne une tout autre attitude vis-à-vis du texte.

NL: On en arrive à l'aspect terminologique. Les jeunes gens utilisent parfois des expressions conceptuelles qu'ils n'entendent pas du tout dans un sens discriminatoires. L'exemple classique est en allemand certainement « Asylanten » au lieu de « Asylsuchende ». Il manque ici aussi que quelqu'un prenne le temps pour parler avec les nouveaux de l'effet de la langue journalistique. Beaucoup de rédactions ne le font pas. Il y a toujours moins de structures de contrôle qui gardent un œil sur les détails et finesses qui font un texte.

Pendant longtemps, les médias ont eu leurs spécialistes – pas seulement pour le domaine de l'asile et de la migration. Est-ce encore le cas ?

SB: Les instances morales qui ont marqué tel ou tel média pendant des décennies sont en voie de disparition. Aujourd'hui, les gens restent six ou sept ans dans le journalisme et s'en vont ensuite vers d'autres jobs. Mais ce n'est pas tellement là que se situe le problème. Si le savoir était exigé dans les rédactions, il serait présent. Je le vois chez nous: de jeunes journalistes qui s'intéressent aux sujets relevant de l'asile acquièrent le savoir nécessaire en peu de temps. Mais malheureusement, dans beaucoup de rédactions, la profondeur de fond historique s'est perdue.

NL: Ou alors elle est transférée dans des projets renommés. Tamedia par exemple a un desk de recherche bien doté. Ils sont présents à toutes les grandes révélations internationales. Dans d'autres services, on ne peut pas s'atteler à un sujet pendant des semaines.

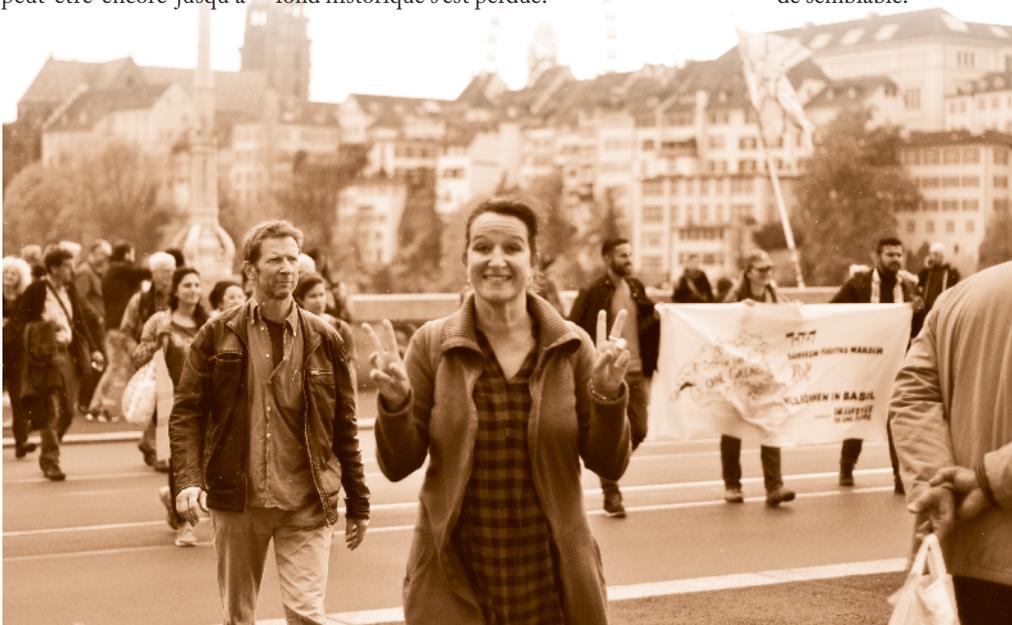
Et quelle est la proportion des migrant-e-s dans le journalisme ?

NL: Les gens ayant un passé migratoire sont encore une minorité. D'autre part, on n'en trouve pas dans les fonctions dirigeantes. Au niveau de la base, cela commence lentement à changer. La génération des jeunes journalistes albanais ou turcs arrive. Je trouve important que l'on n'engage pas ces gens seulement parce que c'est faire preuve de tolérance que de donner une fois une chance à un Turc ou à un Albanais. Il faut aussi les reconnaître en tant que ressources humaines et travailler avec eux. Il ne convient pas non plus de ne les charger que des sujets en relation avec les étrangers comme il n'est pas opportun non plus que ce soient toujours des femmes qui traitent des sujets féminins. Il faut que la prise de conscience change au niveau des rédactions. La diversité ne s'est pas encore normalisée. En Allemagne, on en discute déjà depuis un certain temps. En Suisse, ce n'est pas encore le cas.

En Suisse romande, « Vivre ensemble » a créé un « comptoir des médias ». Que peuvent faire en Suisse allemande des organisations comme Sosf ?

SB: La question est de savoir par quels canaux on entre en jeu. Mais il existe des institutions qui peuvent construire des ponts: le conseil de la presse ou Syndicom. Le conseil de la presse a édité des instructions sur la manière d'écrire des papiers sur le suicide. C'est très utile parce que ça permet une réflexion. Dans le domaine de la migration et de l'asile, il n'existe rien de tel, mais il serait grand temps de développer quelque chose de semblable.

(Bu)



Arrivée à Bâle et petite manifestation spontanée.

LE « COMPTOIR DES MÉDIAS » - MODE D'EMPLOI

Un œil ouvert sur les médias

Le Comptoir des médias a été lancé par Vivre Ensemble suite à la votation sur la révision de la loi sur l'asile de juin 2013. Une campagne marquée par une profusion d'articles et d'émissions se faisant l'écho de discours politiques ou officiels alarmistes. Des contre-vérités, des chiffres erronés ont été distillés auprès du public sans que les associations romandes aient les forces ou les outils pour faire corriger les erreurs factuelles de façon systématique. Avec un impact sur l'opinion publique. Par exemple le sentiment que les réfugié·e·s sont trop nombreux ou n'ont pas de raison de venir en Suisse. Lors d'une action de sensibilisation dans une école secondaire, nous avons questionné une classe sur la proportion de personnes qui, en Suisse, relevait du domaine de l'asile. Tous les élèves, sauf un, ont répondu 12,5% au lieu de 0,9%. Pour expliquer leur surprésentation de la réalité, ils ont évoqué deux facteurs: les affiches politiques, et les journaux. S'ajoutait une méconnaissance de ce que recouvre le domaine de l'asile. Convaincus que face à la réalité des faits, le débat public aurait tendance à être plus ouvert, nous avons alors lancé « Le Comptoir des médias ». Ce projet vise à contribuer à une information sur l'asile basée sur des éléments factuels, vérifiée et équilibrée.

Observation des médias

Le dispositif mis en place consiste en une veille média qui s'appuie sur notre propre observation, un réseau de bénévoles et des Google Alerts pour identifier les articles ou émissions pouvant contenir une information erronée. Au terme d'une vérification des faits, nous réalisons une intervention argumentée, directement adressée à l'auteur·e de l'article ou émission afin de demander sa modification. Notre objectif est d'expliquer au journaliste l'erreur ou l'amalgame que l'article, l'émission ou l'image comprend et son impact sur ses lecteurs·trices ou auditeurs·trices. Nous proposons également des références et des contacts pertinents lui permettant de vérifier l'information. Dans le cas de figure où l'information erronée est diffusée dans de nombreux médias, nous publions un décryptage diffusé auprès de tous les médias et du grand public.

*Depuis quatre ans,
la veille média
de Vivre Ensemble
débusque erreurs
et préjugés sur l'asile.*

Des réactions

De manière générale, nous observons que face à la présence d'éléments factuels, les journalistes ou les médias modifient la version en ligne de l'article ou choisissent de revenir sur le sujet. Même si leur travail est mis en cause, ils et elles comprennent aussi le motif de notre démarche, confirmant ainsi notre postulat de départ, à savoir que les erreurs ou préjugés véhiculés par les médias sont avant tout liés à une méconnaissance des faits et à des conditions de travail de plus en plus dures plutôt qu'à une volonté de nuire.

C'est ce postulat qui nous a fait privilégier le dialogue à la stigmatisation ou à la dénonciation.

Un sentiment que nos visites de rédactions auprès de grands et petits médias n'ont fait que confirmer. Nous y avons approfondi certains thèmes, avons pu revenir sur des articles ayant fait l'objet d'interventions. Des échanges toujours très riches d'enseignements, d'un côté comme de l'autre. Nous y avons mieux compris les processus de production de l'information et avons pu montrer que notre objectif n'est pas de prescrire un discours ou verrouiller leur parole, mais de leur permettre de mieux informer leur public.



Un Flyer pour une manifestation en faveur du jeune Lamin Fatty, mort en prison (text à droite). »

Le mémo

C'est à partir de ces visites de rédaction et de nos interventions que nous avons pensé la publication du Mémo[ts] à l'intention des journalistes pour parler d'asile et de migration. Un outil permettant de comprendre les « mots de l'asile et de la migration » et les besoins de protection qu'ils montrent ou occultent. Outre un glossaire, il comprend des règles éthiques, une grille d'analyse des statistiques publiées par les autorités, des ressources documentaires et des contacts. Nous y avons associé les journalistes afin de répondre au mieux à leurs besoins, mais aussi des associations, le bureau suisse du HCR, le Conseil suisse de la presse, les acteurs romands de l'intégration et la Commission fédérale contre le racisme.

La publication du « Mémo[ts] » constitue une étape importante pour « Le Comptoir des médias ». Les portes de la formation des journalistes romands nous ont été ouvertes et nous sommes toujours plus consultés en amont par des journalistes, signe que notre démarche est bien comprise. Alors que la presse est plus que jamais malmenée, nous sommes convaincus que notre dispositif reste nécessaire pour une meilleure information du public sur les questions migratoires. Et qu'il gagnerait à être pratiqué ailleurs. L'adaptation du Mémo[ts] pour la presse alémanique constitue en ce sens un premier pas.

Sophie Malka

Journaliste, coordinatrice de Vivre Ensemble

Le projet et les décryptages et interventions du Comptoir des médias sont publiés sur notre site web à l'adresse : <https://asile.ch/comptoir-des-medias/a>

LAMIN – MORT DANS LES MAINS DE LA POLICE

Parce qu'il était noir

Lamin Fatty avait quitté la Gambie et survécu à l'infamante odyssée vers l'Europe. Il avait besoin de soins pour son épilepsie mais en Italie, il n'a pas eu accès aux hôpitaux. Fragilisé et malade, c'est à la porte de la Suisse qu'il a frappé et c'est à Lausanne, dans une cellule de la police qu'il est mort, seul, le 24 octobre dernier. Il avait 23 ans. Lamin est mort parce qu'il était noir, parce qu'il était à la gare de Lausanne, parce qu'il avait le papier blanc et parce qu'en face de lui, il y avait les gardes-frontières qui traquent les noirs dans les gares et, selon leurs dires, suite à un mandat de recherche issu du canton de Lucerne. C'est du moins la raison donnée mercredi 25 octobre par la police, avant qu'elle ne se rétracte vendredi 27, en avouant une erreur de personne. Depuis lors, le silence des autorités politiques et médicales ne fait qu'ajouter incompréhension, tristesse et colère au drame d'une personne morte là où elle n'aurait pas dû être, en prison.

Trop de questions restent sans réponse. Pourquoi l'identité de Lamin n'a-t-elle été communiquée que trois jours après son décès ? Pourquoi Lamin n'a-t-il pas été cru ? Il parlait anglais. Il pouvait prouver son identité par son papier blanc et son adresse dans un centre EVAM de Lausanne. Pourquoi le personnel médical du CHUV a remis Lamin dans les mains de la police, après son malaise au moment de l'arrestation ? Il savait que Lamin venait de subir dans ce même hôpital une grave opération neurochirurgicale au cerveau, au mois de septembre dernier et qu'il nécessitait encore des contrôles. Pourquoi le Conseil d'État se tait-il et ne demande-t-il pas une enquête administrative ? Pourquoi la reconnaissance du corps a été retardée jusqu'au 30 octobre ? Les réponses, nous les attendons, mais seront-elles claires et dignes de foi ? Trop souvent la mort, quand elle survient dans les locaux de la police, est déguisée en fatalité ou en suite de coïncidences malheureuses.

Dans les mouvements de défense des migrant·e·s et parmi les ami·e·s de Lamin, la colère est aussi grande que la tristesse. Nous pensons aussi à la famille qui en Gambie ne verra plus celui qui était parti pour un moment et qui revient dans un cercueil. Nous, tous et toutes, qui étions parmi les 800 personnes qui ont réclamé des réponses, mercredi 1er novembre dans les rues de Lausanne, nous condamnons les arrestations au faciès et la violence policière qui quotidiennement frappent des « non-blancs », portant ainsi atteinte à la liberté mais aussi à l'intégrité des personnes. Nous demandons justice pour Lamin, et soutenons la plainte qui sera probablement déposée par sa famille et qui pourra être prise en charge par un collectif d'avocats de Lausanne.

Graziella De Coulon



Dans le canton du Jura, les marcheurs ont rencontré Edén, une jeune femme qui vit depuis six ans en Suisse avec son fils de huit ans et se bat contre son renvoi en Italie.

EDÉN ET NAHOM DOIVENT RESTER ICI

Pétition

Nous ne le répèterons jamais assez : la politique d'asile de la Suisse est à l'origine de situations de vie dramatiques. C'est le cas pour Edén et son fils de huit ans, Nahom, qui vivent depuis presque six ans en Suisse tout en risquant d'être renvoyés à tout moment en Italie. En 2004, à l'âge de 18 ans, Edén a fui l'Érythrée. Son parcours vers l'Europe sera marqué par de nombreuses violences sexuelles. Elle obtient le statut de réfugiée en Italie en novembre 2006. Seulement voilà à quoi ressemblent les conditions de vie en Italie pour les personnes réfugiées : aucun soutien de l'État, aucune aide à l'hébergement, pratiquement aucune possibilité de trouver un emploi, exposition au risque de violences sexuelles. Edén se retrouve donc à Rome sans aucune aide, à passer ses nuits à la rue ou sur des cartons dans des couloirs de squats. En 2008, elle tombe enceinte. Pour elle, il est impossible d'élever un enfant dans ces conditions et de plus, le père du bébé l'abandonne. Elle décide donc de venir chercher un avenir meilleur en Suisse. En juin 2009, son fils Nahom naît à Delémont.

Mais leur route ne s'achève pas là, car Edén ayant un statut de réfugiée en Italie, la Suisse l'y renvoie. Elle se retrouve à nouveau à la rue, cette fois avec son fils de quatre mois, malade. Elle tente sa chance en Norvège, mais rebelotte : c'est de nouveau l'expulsion, puis retour en Suisse, au Jura. C'est là qu'Edén et Nahom vivent depuis presque six ans, parfaitement intégrés mais toujours à l'aide d'urgence. Leur mandataire a

tenté de nombreux recours qui ont tous abouti à la même décision : le renvoi. Pourtant, une telle perspective est impossible étant donné les conditions de vie en Italie, l'intégration de ces deux personnes en Suisse et l'état psychique extrêmement fragile d'Edén. Le statu quo non plus n'est pas tolérable : la peur de voir les policiers débarquer en pleine nuit pour les renvoyer provoque chez Edén une profonde dépression.

Face à ce manque total d'humanité de la part des autorités suisses, Solidarité sans frontières et le Mouvement jurassien de soutien aux sans-papiers ont lancé une pétition pour alerter l'opinion publique. Nous demandons au canton du Jura de tout faire pour octroyer un permis humanitaire à cette petite famille, seule solution pour les sortir d'une situation intenable qui a déjà duré bien trop longtemps.

(io)

La pétition peut être signée sur : eden-nahom.strikingly.com

LE PARLEMENT DE L'UE FAIT DES SIENNES

Règlement Dublin IV

Avec une petite majorité des Verts, de la Gauche unie et des socio-démocrates, la commission compétente du parlement européen s'est prononcée le 19 octobre 2017 pour une rupture avec l'actuel système Dublin et un amendement du projet de la commission de l'UE de mai 2016 pour un règlement Dublin renouvelé, et ceci sur des points centraux. »



Jusqu'à présent et en règle générale, c'est l'État où le requérant d'asile est entré pour la première fois dans l'espace Dublin qui doit entamer la procédure d'asile, ce qui logiquement fait peser la plus grande charge sur les États en périphérie. Or, la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures ne rejette pas seulement le nouvel « examen de recevabilité » demandé par la Commission de l'UE, à savoir que les demandeurs d'asile ayant transité par un « État tiers sûr » y seraient immédiatement renvoyés.

De l'avis de la commission parlementaire, l'État de premier accueil ne serait à l'avenir plus responsable que de l'enregistrement du requérant d'asile et d'un examen de sécurité. Concernant le lieu où sera entamée la procédure d'asile, le background des réfugié·e·s devrait avoir davantage d'influence : des liens familiaux – même au-delà de la famille nucléaire –, des séjours antérieurs dans un État Dublin, des compétences linguistiques et d'autres facteurs socio-culturels devraient prévaloir dans la décision. En revanche, tous ceux qui ne remplissent pas l'un de ces critères, auraient le droit de choisir entre les quatre États qui, tenant compte de leur force économique et du nombre de leurs habitants, ont le quota de requérant·e·s d'asile le plus bas. En outre, des groupes de 30 personnes au maximum (par exemple en provenance de la même région) pourraient demander d'être admis en commun.

Que ce renoncement au système coercitif Dublin puisse s'imposer ne dépend pas seulement du consentement du plénum du parlement. La confrontation avec la deuxième instance législative de l'UE, à savoir la représentation des gouvernements des États membres, c'est-à-dire le Conseil, sera nettement plus difficile. Sa prise de position est attendue pour le printemps 2018.

(Bu)



La fourgonnette qui transportait matelas, sac de couchage et nourriture.

RÉFUGIÉ KURDE DÉTENU EN CROATIE À DES FINS D'EXTRADITION

La trappe Interpol

L'État turc n'a pas attendu les dernières vagues de répression déclenchées par le président Erdogan pour poursuivre les gens de l'opposition, même s'ils vivent depuis des années à l'étranger. Régulièrement, il fait recours à l'Organisation internationale de police criminelle, Interpol. Des mandats d'arrestation internationaux sont lancés par le réseau Interpol et aboutissent sans aucun examen préalable dans les systèmes de recherche des autorités policières étrangères. Tant qu'elles restent à l'intérieur des États qui leur ont accordé l'asile ou les ont accueillies comme réfugiés, les personnes visées sont en sécurité. Mais dès qu'elles réclament leur droit à la liberté de circulation et voyagent à l'étranger, elles sont menacées d'extradition vers l'État qui les poursuit ou au moins de détention de plusieurs mois à des fins d'extradition.

Nurettin Oral est une personne parmi beaucoup d'autres qui ont subi ce sort. En 2004, l'alors Office fédéral de la migration l'avait reconnu comme réfugié, mais ne l'avait admis que provisoirement en raison de ses activités antérieures en faveur de la PKK. Depuis, il vivait avec sa famille dans les environs de Berne. En chemin pour une fête de mariage en Macédoine, à laquelle un collègue de travail l'avait invité, il a fait l'objet, dans la soirée du 18 juillet 2017, d'un contrôle policier

du côté croate de la frontière vers la Serbie et se trouve depuis en détention à Osijek. La Turquie l'accuse de « séparatisme », un délit qui selon le droit turc peut être sanctionné par une réclusion allant jusqu'à vingt ans. Comme l'a rapporté la télévision suisse allemande dans son émission « 10 vor 10 » du 6 novembre, le tribunal de circonscription à Voukovar a sanctionné en première instance l'extradition, sans tenir toutefois compte du statut de réfugié de l'accusé. Selon toute probabilité, le tribunal suprême à Zagreb ne se prononcera que dans quelques mois sur le recours de l'avocate croate d'Oral.

Le cas de Nurettin Oral prouve une fois de plus qu'Interpol doit faire quelque chose en ce qui concerne la pratique des mandats d'arrestation abusifs. De plus, la Suisse doit enfin protéger activement les réfugié·e·s qu'elle a reconnue·s comme tel·le·s. Il ne suffit pas que l'octroi de l'asile soit garni de la phrase « le statut de réfugié ne vaut que pour la Suisse » et que la Suisse n'a que « des possibilités d'influence limitées » quant aux procédures d'extradition survenant à l'étranger. Il faut une mise en garde concrète ou au moins des procédures efficaces pour se renseigner.

(Bu)

IMPRESSUM

BULLETIN SOLIDARITÉ SANS FRONTIÈRES

Paraît 4 fois par an

Tirage de cette édition
2800 allemand / 650 français
Affirmés par la REMF/FRP
2482 allemand / 482 français

Composition/Graphisme
Simone Kaspar de Pont, Genève

Impression et expédition
selva caro druck ag, Fiims Waldhaus

Rédaction
Heiner Busch (Bu), Amanda Ioset (io),
Maria Winker (Wi)

Traductions
Olivier von Allmen, Marianne Benteli,
Maria Senn

Lectorat Sosp

Photos Franziska Stier, Sengül Köker,
Bainvegni Fugitivs Marsch

Délai rédactionnel pour le prochain numéro
le 16 janvier 2018

Nous nous réservons le droit d'abréger
le courrier des lecteurs

Cotisation 2017 abo inclus
salariés 70.- / couples 100.- /
non-salariés 30.- / organisations 120.-

Abonnement
individuel 30.- / organisations 50.-

Editrice

Solidarité sans frontières
Schwanengasse 9, 3011 Berne
(regroupement CAS/MODS)

Tél. 031 311 07 70
sekretariat@sosf.ch
www.sosf.ch

CP 30-13574-6
IBAN CH03 0900 0000 3001 3574 6
BIC POFICHBEXXX

SOUVERAINETÉ : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Nouvelle publication du CETIM

De nombreux débats sur l'agriculture ont lieu actuellement en Suisse. En particulier, l'initiative pour la souveraineté alimentaire, soutenue par Solidarité sans frontières, propose de revoir complètement notre système agricole avec pour objectif le droit des peuples à une alimentation saine et culturellement appropriée ainsi que leur droit de définir leurs propres systèmes agricoles et alimentaires sans le faire au détriment d'une autre région. Ainsi, face à un marché mondial des semences et des pesticides dominé par des multinationales plus puissantes que les élus des parlements, la question de la souveraineté – et donc de la démocratie – dans la production alimentaire revient sur le devant de la scène. Mais au fait, de quelle souveraineté parle-t-on ? Un ouvrage publié récemment par le CETIM nous aide à y voir plus clair.

Dans « La souveraineté au service des peuples », le chercheur et militant égyptien Samir Amin remet au centre du débat la question de la souveraineté, à ne pas confondre avec le nationalisme bourgeois. Si ce dernier est utilisé par les classes dirigeantes pour maintenir leurs privilèges, la souveraineté populaire est en revanche décisive pour la défense d'une alternative à la mondialisation néolibérale. Pour l'auteur, la gauche en Europe doit défendre une souveraineté qui soit populaire, internationaliste et opposée au néocolonialisme. Un des principaux enjeux de cette « question nationale » est pour lui la question agraire. Samir Amin démontre que la reproduction du modèle de développement agricole



occidental est vouée à l'échec dans les pays du Sud. Pour lui, la voie alternative est la rénovation de l'économie paysanne, également dans les pays du Nord où l'agriculture familiale moderne « est prise en tenaille par les monopoles financiers ». Il appelle à refuser de traiter la production agricole et alimentaire ainsi que le sol comme des

marchandises ordinaires et de ce fait à rejeter l'agenda de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) « qui menace tout simplement de ruiner plus de deux milliards et demi de paysans ». On voit bien ici le lien entre les réflexions de Samir Amin et les luttes de Solidarité sans frontières : l'accapement des terres, les subventions à l'exportation qui provoquent l'effondrement des marchés des produits agricoles ou encore l'extension de monocultures dans les pays du Sud sont autant de phénomènes qui contraignent les gens à quitter leur pays et à devenir des « personnes en fuite ».

(io)

Samir Amin, « La souveraineté au service des peuples suivi de L'agriculture paysanne, la voie de l'avenir ! », Publicetim peut être commandé auprès du CETIM au prix de Fr. 11.-, contact@cetim.ch

Plus d'information sur le soutien de Sosf à l'initiative « souveraineté alimentaire » : www.sosf.ch/cms/upload/pdf/SOSF-BULLETIN_1-2015_FR_A4WEB.pdf

ANNONCE

ClimatePartner^o
wir drucken klimaneutral

für den wald.

umweltbewusster druck und klimaschutz ist uns ein anliegen.
ihr produkt wird bei uns klimaneutral gedruckt und
auf wunsch mit dem label von climatepartner versehen.
so engagieren auch sie sich für nachhaltigkeit und klimaschutz.

selva caro druck
die kleine druckerei inmitten der natur

rudi dadens 6 7018 flims t 081 911 22 55 mail@selvacaro.ch www.selvacaro.ch



« Un nouveau visage au secrétariat »

De février à juin 2018, Noémie Christen remplacera Amanda Ioset comme secrétaire générale de Solidarité sans frontières.

Voilà plusieurs mois que nous sommes deux à faire le trajet depuis Neuchâtel tous les matins pour nous rendre au bureau de Sosf à Berne. En effet, un petit être se forme, grandit et cogne dans mon ventre: il nous rejoindra pour de bon en février prochain! Pour que je puisse vivre à fond cette expérience merveilleuse qu'est l'arrivée d'un enfant, j'ai décidé – avec le soutien de mes collègues et du comité de Sosf – de prendre un congé maternité prolongé, de début février à fin juin 2018. J'envisage cette pause très sereinement, car je laisse mon travail entre les bonnes mains de Noémie Christen.

J'ai rencontré Noémie pour la première fois en 2015, quand le mouvement «No Bunker» occupait le théâtre du Grütli à Genève pour protester contre l'hébergement des requérants d'asile dans des abris souterrains. Engagée à fond dans les aspects politiques comme pratiques, Noémie m'a laissé le souvenir d'une personne dynamique et pleine de ressources. Ce fût un plaisir quand, au cours d'une procédure de recrutement interne, nous avons reçu son dossier de candidature.

Noémie a grandi à Zurich. Après avoir terminé sa maturité en 2011, elle quitte la Suisse pour une année sabbatique en Inde et au Népal, puis s'installe à Genève où elle étudie la socio-économie. Actuellement, elle prépare un master en Humanité numériques à l'Université de Lausanne, tout

en consacrant une grande partie de sa vie à ses activités militantes. En plus du mouvement «No Bunker», son parcours militant a été fortement marqué par son appartenance à un groupe féministe genevois, engagement qu'elle estime très différents mais complémentaire de celui pour les droits des migrants: «d'un côté, un groupe féministe qui s'organise sans hommes et qui met l'accent sur la continuité des réflexions, de l'autre

un mouvement social très divers, avec une très forte intensité politique à un moment précis et essentiellement dirigé vers le public».

Pendant son remplacement à Sosf, la tâche principale de Noémie sera de poursuivre la campagne «Pas de frontières dans nos quartiers» qui dénonce les mesures de contrainte (détention administrative, interdiction de périmètre, assignation à un lieu de résidence) faites aux étrangers. Un thème particulièrement intéressant pour elle qui a justement travaillé comme étudiante-assistante scientifique dans la Commission indépendante d'experts sur les internements adminis-

tratifs. Pour elle, «les mesures de contrainte ne sont pas une invention récente: l'histoire carcérale suisse est construite autour de l'emprisonnement des personnes stigmatisées et leur profil changeant au cours du temps. Pour moi, il y a une continuité entre les mesures coercitives qu'ont subi les pauvres, les femmes et les populations

Jenisch pendant les 19^e et 20^e siècles et les lois qui fonctionnent de façon semblable aujourd'hui et qui visent les personnes non-suissees».

Pour Noémie, ces cinq mois à Berne seront un passage d'un activisme régional, «de terrain», à un engagement dans une organisation nationale. Deux niveaux qui sont pour elle interdépendants «et perdent de leurs forces respectives s'ils sont pensés séparément». Elle se réjouit «de contribuer au travail de Sosf, de faire des liens, de maintenir et d'enrichir un réseau national entre différentes organisations». Toute l'équipe de Sosf lui souhaite la bienvenue, et quant à moi, je vous dis à très bientôt!

(io)

« Pour moi, il y a une continuité entre les mesures coercitives qu'ont subi les pauvres, les femmes et les populations Jenisch pendant les 19^e et 20^e siècles et les lois qui fonctionnent de façon semblable aujourd'hui et qui visent les personnes non-suissees. »

AGENDA

Tour de Lorraine – Berne

Samedi 20 janvier 2018

«Participation pour toutes et tous. Là où nous vivons.»

De nombreux ateliers sur la migration et les droits humains.

Plus d'infos: www.tourdelorraine.ch

Rencontre d'échange ZiAB

Samedi, 24 février 2018

Hôpital des Bourgeois, Rue de l'Hôpital 2, Fribourg.

Plus d'info: plattform-ziab.ch